et qu'ils sont l'essence même de la république, c'est donc que cette entreprise est dirigée contre la république elle-même et, plus encore, contre la France, laquelle a tant lutté pour la conquête de ces droits humains qui font partie du vaste domaine de son glorieux passé.

» Croire que le gouvernement, asservi aux sectes qui le dominent, et d'ailleurs librement associé à leurs desseins, laissera dormir dans les cartons des commissions parlementaires les projets qu'il a formulés serait d'une légèreté coupable et d'une ingénuité par trop enfantine. On ne lui permettrait pas de s'arrêter dans cette voie. Et déjà M. le ministre de l'instruction publique, dérangeant même les lois et ardent à accomplir l'œuvre à laquelle il se prête, a refusé, paraît-il, d'autoriser à concourir pour des emplois de rédacteurs dans son ministère tous les candidats qui avaient fait leurs études dans des écoles libres. Ces exclusions, au surplus, ne sont pas nouvelles.

» Ce n'est pas sans surprise que l'on trouve dans la bouche de M. Waldeck-Rousseau le prétexte qu'il fournit pour justifier ses projets de loi. Le moment n'est pas venu, comme vous le dites, de discuter ces projets, mais n'est-il pas extraordinaire de voir un chef de gouvernement républicain jeter l'interdit sur une catégorie de citoyens par des motifs d'indignité qu'il suppose et qu'il allègue sans les démontrer ? Il y a un proverbe là-dessus : « Quand on veut tuer son chien... etc... »

» Ces choses-là, monsieur, sont difficiles à qualifier. Mais quand nos droits et nos libertés les plus chers sont en jeu, il ne suffit pas de s'indigner. Il faut agir. Je fais appel, comme vous, à tous les Français. Nos dissentiments sur des questions secondaires s'effacent devant de tels périls.

» Je m'adresse à tous les citoyens de bonne volonté et de bon courage, aux hommes qui ont souci des grands intérêts de la nation et aussi des intérêts de l'ordre le plus élevé qui les touchent personnellement. Et je leur dis : « Ne laissons pas périr nos libertés, car, elles perdues, devant les périls que la démagogie jacobine et socialiste nous prépare, il n'y aurait plus de ressources.

» Veuillez agréer, monsieur et cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus dévoués. » De Marcère. »

FRANCE ET ANGLETERRE

Extrait d'une conversation qu'a eue M. Leudet, *Figaro*, avec sir Charles Dilke :

— Et les relations franco-anglaises?

— Entre l'Angleterre et la France, il m'apparaît qu'il y a moins de difficulté qu'il y a quelque temps. Il y a toujours la question de Waïma, qui est litigieuse, et aussi, la grosse affaire de Terre-Neuve, qui s'arrangerait très facilement avec un peu de bonne volonté de part et d'autre.

» Ni le gouvernement français, ni le gouvernement anglais ne peuvent soulever la question, je le reconnais, car il y a des traités. Mais les particuliers intéressés parviendraient, sans grande difficulté, à se mettre d'accord sur un arrangement qui satisferait et la France et l'Angleterre.

» Pour moi, c'est actuellement la question vraiment dangereuse entre votre pays et le mien.

— Alors, pas de gros points noirs à l'horizon?

— Je n'en aperçois aucun, et je ne prévois actuellement aucune guerre, pourvu que le Japon laisse la Russie tranquille et que l'empereur d'Autriche ait la vie longue.

LA GUERRE

Dans le Sud de l'Afrique

Nous l'avons dit maintes fois, le véritable danger pour les Anglais, dans l'Afrique du Sud, est moins dans les coups qu'ils reçoivent des Boërs, — et il faut reconnaître cependant que jusqu'ici ces coups ont été bien appliqués, — que dans le soulèvement des Afrikanders du Cap.

Les Anglais commencent à le reconnaître, et le *Times*, dans une dépêche qu'il a reçue de son correspondant au Cap, l'avoue formellement. Lisez plutôt :

« Le danger, il faut bien le dire, ne réside pas simplement dans la situation militaire. Une victoire suffirait peut-être à forcer le cercle boër qui nous environne; mais le vrai danger est ailleurs : il consiste dans la révolte possible de la Colonie du Cap tout entière, ce qui exigerait alors une nouvelle armée de plus de 30.000 hommes, rien que pour arriver à assurer nos lignes de communication.

» Jusqu'ici, le revers du général Gatacre ne semble pas avoir produit grand effet, mais il est impossible de dire si les éléments hostiles à l'Angleterre ne seront pas un jour les plus forts, et n'arriveront pas à provoquer un soulèvement général; il est même impossible de dire si le calme d'aujourd'hui n'est pas un signe avant-coureur de la tempête. »

Toute la gravité de la situation est dans le fait de l'insécurité du Cap. Les troupes qu'on expédie dans le sud de l'Afrique sont réduites de plus de moitié au moment d'entrer en campagne. Sur toute la route de Capetown et de Port-Elisabeth, à la frontière, il faut échelonner des contingents considérables qui ne servent qu'à maintenir les communications et à assurer le ravitaillement en territoire anglais. Le plus gros des forces disponibles étant ainsi employées, que reste-t-il pour la guerre?

Faites le décompte des soldats de renfort qui ont guerroyé depuis leur arrivée. Sans compter les premières expéditions d'hommes qui ont alimenté Kimberley et Ladysmith, les transports ont amené 80,000 soldats au Cap. Or, sur ces 80,000, combien ont combattu ? 12,000 sur la Tugela, 8,000 avec lord Methuen dans l'Ouest, 4 à 5,000 avec les généraux French et Gatacre au nord du Cap, soit en tout 25,000.

Il reste donc 55,000 hommes dont l'immobilité serait inexplicable sans le soulèvement des Afrikanders. Et cette immobilisation forcée nous donne la clef des désastres essuyés par les Anglais, et nous fait entrevoir toutes les difficultés de l'avenir.

AU NATAL

Le correspondant du *Morning Leader* à New-York a interviewé le général Miles qui a vivement critiqué la conduite du général Buller qui s'est trop hâté pour délivrer Ladysmith, alors que cette place pouvait encore attendre et que lui n'était pas encore en état d'agir.

Des récits parvenus au Cap de la bataille de la Tugela, il semble que la perte des canons est due à la très grande imprudence avec laquelle l'artillerie s'est avancée au milieu de la bataille. La plupart des prisonniers anglais ont été faits parmi les canonniers et les artilleurs qui avaient passé la rivière. L'opinion générale est que le général Buller ne voudra pas rester sur un échec et qu'il recommencera incessamment la lutte ; on suppose seulement qu'au lieu d'attaquer les positions boërs de front, il s'efforcera de les tourner.

A L'OUEST

Le Cap, 22 décembre. — Des nouvelles de Modder-River annoncent que des bruits de trahison courent dans le camp anglais. Avant la bataille de Maggers-Fontein, les cavaliers avaient rapporté que les Boërs n'étaient au nombre que de 400. L'attaque des régiments highlanders fut exécutée contre la plus forte position des Boërs. Il devient chaque jour plus évident que la tactique doit changer par suite du nouvel armement.

Une dépêche de source privée, parvenue à Londres, annonce que les Boërs ont construit leurs retranchements en forme de croissant entourant le corps de lord Methuen. Ces retranchements s'étendent sur une distance de douze milles. Une reconnaissance, composée d'une compagnie d'infanterie montée est allée reconnaître hier la position des Boërs.

Le corps de lord Methuen se trouve au centre de l'arc de cercle formé par les troupes boërs.

Une lettre de la reine Victoria

Londres, 23 décembre. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à l'archevêque de Canterbury une lettre de la reine Victoria qui sera lue dans toutes les paroisses du Royaume-Uni, le dimanche 7 janvier. Cette lettre invite les ministres de tous les cultes à inviter leurs paroissiens à contribuer aux souscriptions ouvertes au bénéfice des Sociétés pour les blessés et malades de l'Afrique du Sud et les familles des soldats tués ou blessés.

Zola et l'Angleterre

Paris, 23 décembre. — Le *Morning Post* publie une longue interview de Zola sur la guerre du Transvaal et les sentiments de la France à l'égard de l'Angleterre. Zola a terminé ainsi sa déclaration au journaliste anglais :

— *Personnellement*, mon plus vif désir a toujours été de voir conclure une alliance entre l'Angleterre et la France.

Bruits de paix. — Entrevue démentie

Londres, 23 décembre. — Le correspondant du *Daily Mail* à Paris dit tenir d'une personnalité très bien informée que le docteur Leyds a rendu visite à M. Delcassé et qu'il lui a demandé ses bons offices dans l'intérêt de la paix. M. Delcassé a répondu de façon évasive, demandant du temps pour examiner la question. Auparavant le docteur Leyds avait rendu visite au représentant d'une puissance européenne dont le nom doit rester secret.

Paris, 23 octobre. — Le docteur Leyds, dit l'*Agence Havas*, nous prie de déclarer que la nouvelle donnée par le *Daily Mail* relative à une demande de médiation adressée au gouvernement français ne repose sur aucun fondement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 23 décembre 1899

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. Deschanel.

Deux interpellations remises à un mois

La Chambre renvoie à un mois l'interpellation de M. Vigné d'Octon sur le Soudan.

Le président. — J'ai reçu de M. Lasies une demande d'interpellation *sur les violations de la loi commises avant et pendant le procès de la Haute-Cour*.

M. Lasies. — Je demande le renvoi à un mois : la lessive sera plus complète. (Rires : rumeurs à l'extrême gauche) Le renvoi à un mois est ordonné.

Les accidents de chemins de fer

M. Junel pose une question sur l'accident de chemin de fer de Montmoreau ; il rappelle les faits dont il a été témoin, fait le procès de la Compagnie d'Orléans, demande qu'on recherche les responsabilités.

MM. Gouzy et Brenzech signalent des faits de retard habituels sur la ligne de Paris-Toulouse et sur le P.-L.-M.

M. Chauvin. — Je demande à transformer la question en interpellation. (Agitation.)

Le ministre des travaux publics reconnaît la fréquence des accidents; elle est de nature à inspirer un légitime souci; il rectifie quelques-unes des assertions de M. Junel; lors de l'arrêt du premier train, les précautions voulues ont été prises, mais le second train n'a pu s'arrêter à temps par suite de la rampe et du verglas; la machine du premier train avait eu un accident la veille; on l'avait réparée à Bordeaux, mais au lieu de repartir le matin, elle ne put repartir que le soir avec un mécanicien qui ne la connaissait pas bien.

En outre, elle n'était pas pourvue du charbon qui sert pour les express. (Mouvement.) Enfin, les secours n'ont pas été organisés avec la rapidité désirable.

Le ministre déclare qu'il poursuivra les responsabilités, même les plus hautes placées, si difficiles à atteindre qu'elles soient. (Sensation.)

Le public est en droit de se plaindre des retards qui tiennent à un vice d'organisation; pour en rendre les Compagnies responsables le gouvernement a déposé un projet modifiant la loi de 1852; je suis décidé à exiger des Compagnies qu'elles se préoccupent des intérêts et de la sécurité des voyageurs; j'userai, s'il le faut, de mon droit de révocation. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche).

L'interpellation de M. Chauvin est renvoyée après la discussion du budget des conventions. L'incident est clos.

La crise du charbon

M. Krauss pose une question sur la crise houillère et la hausse des charbons au point de vue du chômage des usines et la cherté du charbon pour les ouvriers ; le gouvernement a le droit d'imposer une certaine production aux compagnies minières. La France consomme plus qu'elle ne produit ; il faut retenir les charbons dans le pays au lieu d'avoir des tarifs qui en favorisent l'exportation. (Très bien, très bien.)

Le ministre des travaux publics. — La situation houillère *de l'Europe Occidentale, présente, en effet, un certain péril*; cette situation tient à des causes diverses : la métallurgie a eu à satisfaire à un mouvement économique considérable, résultant des commandes de l'Exposition, de l'augmentation des voies ferrées ; mais la hausse du charbon ne tient pas à l'exportation qui est peu considérable, non plus qu'à l'accaparement, ou a une cause artificielle. Les raisons en sont assez complexes, pour que l'intervention des pouvoirs publics en faveur des ouvriers soit difficile. Toutefois, le gouvernement usera de tous les moyens dont il dispose pour leur venir en aide. (Très bien, très bien.) L'incident est clos.

L'interpellation Berry

Le Président. — J'ai reçu une demande d'interpellation de M. Georges Berry sur la bienveillance avec laquelle sont traitées depuis quelque temps les bandes anarchistes (Cris à l'extrême gauche : A un mois, — Bruit) ; en l'absence du Président du Conseil, la séance est suspendue à 5 h. 50.

La séance est reprise à 7 heures 45 ; les députés sont peu nombreux ; il n'est plus question de l'interpellation Berry.

Le décret de clôture

Le Président du Conseil monte à la tribune et dit, d'une voix faible : « J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre le décret suivant :

» Le Président de la République, vu l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics.

» Décrète : Article 1er. La session extraordinaire de 1899 du Sénat et de la Chambre des députés est et demeure close. »

La séance est levée à 7 h. 50.

SÉNAT

Séance du samedi 23 décembre

Avant la séance, le Sénat, réuni dans ses bureaux, a nommé ses commissions mensuelles : commission des congés, des pétitions, d'intérêt local, etc., etc.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures et 1/2, sous la présidence de M. Franck-Chauveau. M. Fallières assiste à la séance, à son siège de sénateur. On remarque la présence de M. Constans, ambassadeur à Constantinople, et de la plupart des membres de la commission d'instruction, notamment de MM. Bérenger, Cazot etc, etc, et de certains autres membres qui ne font pas partie de la Haute-Cour, à la suite d'excuse, ou pour cause d'absence, comme M. Trarieux.

On a réinstallé la tribune portative, pour les orateurs. Au premier banc des accusés, on remarque, non sans la plaisamment commenter, la présence de deux sénateurs : MM. Reynal et Thézard. Au banc du gouvernement se trouvent : MM. Waldeck-Rousseau, Jean Dupuy, Caillaux, Baudin et Delcassé.

M. Franck-Chauveau prononce les éloges funèbres de M. Mercier, sénateur de l'Ain, et de M. Audren de Kerdrel.

Sur la proposition de M. Franck Chauveau, les pouvoirs des bureaux sont prorogés jusqu'à la fin de la session.

MM. Waldeck-Rousseau et Caillaux déposent chacun une vingtaine de projets divers, la plupart d'intérêt local.

M. Caillaux dépose en outre un projet de douzièmes provisoires.

MM. Baudin, Millerand, Decroix déposent aussi divers projets.

M. Lourties dépose un rapport concluant à l'admission de M. Dubois-Fresnoy comme sénateur de la Mayenne. (Adopté).

M. Boulenger donne lecture d'une proposition concluant au vote d'une pension de 6.000 francs pour la veuve Klobb. La discussion immédiate et d'urgence étant ordonnée, le projet est voté.

La situation des sénateurs sortants

M. Guérin, sénateur du Vaucluse, demande au président du Conseil à quelle date fixe le mandat sénatorial prendra fin.

Le président croit que le mandat prendra fin pour le 4 janvier ; la loi est formelle, dit-il.

M. Guérin continue. — Il dit que les élections sont fixées au 28 janvier ; le vie législative sera donc suspendue virtuellement pendant 20 jours, pendant lesquels de graves événements peuvent se produire.

L'orateur reproche au gouvernement d'avoir fixé au 28 janvier la date des élections. Pour éviter des difficultés il eut dû les fixer à une date antérieure et voisine du 4 janvier.

En terminant l'orateur pose la question suivante au Président : Pensez-vous que le décret de convocation des électeurs sénatoriaux puisse prolonger, jusqu'au 28 janvier, le pouvoir et le mandat des sénateurs sortants ?

M. Thévenet combat la thèse de M. Guérin,

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, sur la première question de M. Guérin relative aux pouvoirs des membres de la Haute-Cour dit : Je crois que c'est à la *haute-cour elle-même qu'il appartient de la trancher* et non au Sénat siégeant législativement, cependant la responsabilité du *gouvernement est engagée*, puisque c'est lui qui a *convoqué* la Haute-Cour : la Constitution a voulu que cette Haute-Cour ne fût soumise, dans sa composition, à aucun arbitrage; il en résulte qu'il faut, pour être juge, être sénateur au moment de la constitution de la Haute-Cour. Quelle est la durée de l'investiture judiciaire donnée aux membres de la Haute-Cour ? On peut soutenir qu'elle dure autant que le procès lui-même ; on peut soutenir aussi qu'elle ne peut se prolonger au delà du mandat de sénateur ; ce n'est pas à moi qu'il appartient de trancher la question.

Quant à la question de la durée des pouvoirs des sénateurs, elle s'est déjà posée deux fois en 1876, et en 1884, le gouvernement déclara alors que la fixation de la date des élec*tions n'entraîne pas la cessation des pouvoirs* des anciens élus : en 1884, ajoute M. Waldeck-Rousseau, j'ai dit que je ne voulais pas trancher la question de la durée du mandat sénatorial, et j'ai défendu le droit du gouvernement de fixer les élections, soit avant, soit après l'expiration du mandat des anciens sénateurs.

Le président du conseil examine les divers systèmes mis naguère en lumière par M. Delsou et dit qu'il est de l'avis de ce dernier pour reconnaître que les sénateurs nouvellement élus ne peuvent entrer en fonctions que le jour où expirent les pouvoirs des sénateurs sortants. (Très bien sur un certain nombre de bancs.)

M. Waldeck-Rousseau soutient que le système qu'inaugura l'Assemblée nationale est contraire à l'opinion des 9 ans, jour pour jour.

M. Guérin. — Quand a commencé à siéger la série réélue en 1882?

M. Waldeck-Rousseau. — Le 3 janvier, je crois; d'autre part, il y a le système de calculer les neuf années de session ordinaire à session ordinaire. On a toujours pratiqué la latitude de faire les élections, à quelque époque que ce fût du mois de janvier, avec cette seule limite de ne pas dépasser le 30 janvier.

M. Waldeck-Rousseau dit qu'on entre dans l'excès à force de régularité, quand on prétend faire durer le mandat de neuf ans jour pour jour ; le gouvernement s'est expliqué, mais il ne lui appartient pas d'imposer, à une *Chambre*, une interprétation de la loi ; c'est à cette Chambre de choisir l'interprétation qui lui paraît la meilleure.

M. de Lamarzelle. — Je demande la parole.

M. Waldeck-Rousseau. — Je m'empresse d'ajouter que le Sénat a un pouvoir continu, et que, même étant réduit d'un tiers il conserve tous ses pouvoirs législatifs et judiciaires. (Très bien sur un grand nombre de bancs.) Le Président du Conseil termine par un petit couplet de circonstance à l'adresse du Sénat : A propos de ces deux pouvoirs, dit-il, j'ajouterai que la fermeté avec laquelle le Sénat aura à remplir son devoir, à ce double point de vue, lui permettra de rendre de nouveaux services à la République et de s'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance des véritables républicains. (Applaudissements à gauche.)

Il ne faut pas être grand clerc pour voir dans ces derniers mots une invitation discrète adressée par le président à la Haute-Cour de montrer de la fermeté suivant le mot de M. Waldeck-Rousseau, dans le jugement à intervenir.

M. Wallon. — La constitution, en fixant au second mardi de janvier l'ouverture de la session ordinaire, a entendu que les élections devaient avoir lieu avant cette date ; telle était l'interprétation de M. Dufaure.

M. Waldeck-Rousseau. — Cette pratique n'a pas été mise en vigueur par l'Assemblée nationale.

M. Wallon. — Elle ne le pouvait pas, par suite de l'époque du vote de la Constitution.

Le Président. — Je n'ai reçu aucun ordre du jour. L'incident est clos.

Questions diverses

Le Sénat adopte les projets portant approbation de conventions entre la France et l'Angleterre et entre la France et la Belgique relatives aux correspondances télégraphiques et téléphoniques.

Sont également adoptés divers cahiers de crédits supplémentaires et extraordinaires.

Sur le rapport de M. Delpech, l'élection de M. Knight, sénateur de la Martinique, est validée.

On adopte ensuite un crédit de 100,000 francs pour venir en aide aux victimes les plus intéressantes des accidents par le travail survenus pendant le mois de juin.

Une discussion s'engage entre MM. Millerand, ministre du commerce, et M. Prevet, à propos du libellé du titre de cette loi ; le projet voté par la Chambre porte *indemnité*. M. Prevet demande qu'on le remplace par le mot *secours* ; donnons des secours aussi larges que possible, dit-il, mais ne créons pas des droits. (Très bien sur plusieurs bancs.)

M. Millerand. — Nous ne sommes séparés que par une question de mots.

M. Prevet. — *Mais des mots qui gachent des idées.*

M. Millerand. — Dans ces conditions, est-il vraiment utile de retourner devant la Chambre des députés? Le Sénat accepte le texte de la Chambre sous la réserve des explications données par le ministre.

Vote des douzièmes provisoires

Le Sénat adopte les deux douzièmes provisoires à l'unanimité de 228 votants ainsi que le projet relatif à la protection de la propriété industrielle pendant l'Exposition, et celui augmentant le contingent des croix de la Légion d'honneur accordé au ministre de l'instruction publique.

Le décret de clôture

M. Monis, garde des sceaux, donne lecture du décret de clôture de la session.

La séance est levée à huit heures.

CHOSES ET AUTRES

A la correctionnelle.

Le Président. — Ainsi; vous vous vantez de faire la montre ou le porte-monnaie avec une incomparable dextérité?

Le prévenu. — Aussi bien que personne ici.

Puis, courtoisement :

— Soit dit sans offenser.

REVUE COMMERCIALE

(D'un correspondant particulier)

Halifax, 23 décembre. — Le ton du marché est ferme, toutefois les opérations sont conduites avec prudence et surtout pour couvrir les besoins du moment. Quelques genres en croisés un peu forts sont en bonne demande cette semaine.

En filés il y a peu de changement, les nouveaux prix sont payés mais on constate un courant d'affaires très calme.

Leicester. — L'approche des vacances et le malaise qui règne pour la partie financière en ce moment ainsi que les mauvaises nouvelles de l'extérieur, ne sont pas pour favoriser les affaires qui sont très calmes. Toutefois, comme il se consomme beaucoup et qu'il y a très peu de stock, les prix sont fermes pour tous les genres de laine. Les filateurs sont très occupés et peu décidés pour le moment à prendre de nouveaux contrats.

Dans la bonneterie, le froid qui s'est montré tout à coup très vif, a eu un excellent effet pour les marchands de détail *qui ont éclairci leur stock d'hiver. C'est un encouragement* pour les fabricants qui n'étaient pas sans appréhensions, par suite du temps humide qui empêchait le détail d'écouler la marchandise.

(D'un correspondant particulier)

Huddersfield, 23 décembre. — Les fabricants sont surchargés d'ordres et les vacances sont un contre-temps pour eux, les genres en faveur sont les fins et demi-fins worsteds, mais les genres écossais sont les plus recherchés, tant pour la consommation en Angleterre que pour le continent. Il y a un courant d'affaires très calme pour la laine et pour quelques genres, il est impossible d'obtenir le prix qui a été payé pour la même qualité aux enchères de Londres.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du jeudi 21 décembre 1899

Présidence de M. Eugène Jourdain, président

Le transport des laines. — Communication est donnée d'un tarif de transport par chemin de fer, actuellement soumis à l'homologation ministérielle, des blousses, chiffons et déchets de laine, laine brute, laine cardée, laine effilochée, laine en suint, laine lavée à dos et à froid, laine lavée à fond, laine peignée, expédiée d'une gare quelconque de l'un des réseaux de l'Ouest, de l'Etat, du Nord et d'Orléans, à une gare quelconque de l'un de ces mêmes réseaux, en empruntant au moins deux de ces réseaux et sous condition d'un parcours d'au moins 500 kilomètres, en payant pour cette distance, par wagon d'au moins 4.000 kilogr. en payant pour ce poids.

Prix, à augmenter de 0 fr. 40 par tonne pour frais de gare et de transmission, chargement et déchargement par les expéditeurs et les destinataires : jusqu'à 500 kilomètres : 29 fr. 50 la *tonne*; pour chaque kilomètre en excédent, de 500 à 700 kilomètres : 0 fr. 02 par tonne; au-delà de 700 kilomètres : 0 fr. 15.

Les prix sont réduits de 10 p. c. pour les expéditions effectuées par wagon chargé d'au moins 8.000 kilogr. en payant pour ce poids.

Dons à la Bibliothèque. — M. le Ministre du Commerce a envoyé, pour la bibliothèque de la Chambre de commerce : 1° Une brochure contenant les lois, règlements, arrêtés et circulaires ministérielles concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail; 2° Un ouvrage sur l'Oural, par M. Verstraete, secrétaire d'ambassade en mission à Saint-Pétersbourg. Des remerciements seront adressés à M. le Ministre.

Le numérotage métrique des fils. — La Chambre de Commerce de Verviers sollicite l'adhésion à une motion dont elle a pris l'initiative, qui consisterait à provoquer, à l'occasion de l'Exposition de 1900, la réunion d'une Conférence diplomatique internationale chargée de rechercher les voies et moyens de généraliser le numérotage kilométrique des fils.

La Chambre de Commerce de Tourcoing, ayant déjà pris une délibération dans ce sens, copie de cette délibération sera adressée à la Chambre de Commerce de Verviers.

Chambre Française de Commerce et d'Industrie de Bruxelles. — Notification est faite de la fondation de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie de Bruxelles, sous la présidence d'honneur de M. Gérard, ministre de France et la présidence effective de M. Em. Halot. Acte sera donné à M. Halot de sa communication.

Courtiers de Tourcoing. — Le président des Courtiers de Tourcoing porte à la connaissance de la Chambre de Commerce la composition de la Chambre Syndicale pour 1900. Ont été élus : MM. Emile Destombes, *président* ; Gustave Desrousseaux, syndic-rapporteur; Georges Destombes, secrétaire; Joseph Flipo, trésorier; Ernest Beulque et Jules Florin, membres.

Ventes publiques. — M. Henry Masquilier, directeur des Magasins Généraux, communique son nouveau tarif pour les Ventes publiques. Il est donné acte de cette communication.

Le Code télégraphique. — Une maison de Tourcoing a protesté près de M. le Ministre du commerce contre la prétention émise par les autorités argentines de ne recevoir au départ et à l'arrivée que des télégrammes codifiés à l'aide de mots empruntés au dictionnaire édité par l'Union Postale universelle, à la suite de la Conférence de Berne. L'auteur de la protestation fait remarquer que la mise en vigueur de ce Code télégraphique universel avait été remise *sine die* à une époque ultérieure, par suite des inconvénients qu'elle présentait. La Chambre de commerce décide de suivre cette affaire, qui est intéressante pour le commerce de la circonscription.

Les retards dans les expéditions par chemin de fer. — M. le Président donne communication à l'assemblée de la correspondance échangée ces temps derniers avec la Compagnie du Nord, à propos de réclamations diverses qui lui étaient parvenues. A la date du 31 octobre, la Chambre de Commerce s'était faite l'interprète des doléances du commerce local à propos de l'encombrement de la gare, par suite d'insuffisance du matériel.

Par sa lettre du 28 novembre, la Compagnie, sans contester la gêne momentanée signalée, présentait l'observation suivante :

« D'après les renseignements fournis par notre service local, après enquête, voici ce qui se produit au moment des ventes importantes de laines : les expéditeurs de laines emploient de préférence, pour ces chargements, un matériel spécial qui est mieux approprié aux transports de l'espèce; mais ils négligent généralement de le demander à l'avance, aussi lorsqu'ils font arriver en gare, sans avis préalable, de grosses quantités de marchandises, cette dernière n'est pas toujours en mesure de fournir immédiatement le matériel nécessaire. Il se produit en conséquence un encombrement des quais où les laines sont déposées en attendant leur départ.

» Dans ces conditions, vous penserez, je n'en doute pas, comme moi-même, qu'un avis préalable donné à la gare quelques jours à l'avance serait désirable dans un intérêt commun à notre compagnie et au commerce et que cet avis préviendrait bien des embarras. »

Le 6 décembre, nouvelle lettre de la Chambre de commerce à la Compagnie, pour se plaindre de ce que le manque de matériel entrave et retarde les expéditions des laines de Dunkerque à Tourcoing.

La Compagnie du Nord répondait le 13 décembre :

« En vous remerciant de cette communication nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'aucun retard ne s'est produit jusqu'ici et qu'en attirant notre attention sur ce point, sans signaler un seul fait précis, on a dû surtout envisager l'avenir. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Président, vous pouvez être certain que nous allons nous trouver en mesure de donner complète satisfaction aux desideratum du commerce du commerce local. »

La Chambre de Commerce a insisté de nouveau, près de la Compagnie, le 15 décembre, parce qu'elle avait été saisie d'une réclamation du représentant des Mines de Lens, visant les difficultés pour le transport des charbons. Elle faisait remarquer à la Compagnie que de l'ensemble de toutes ces réclamations il résultait que les retards devaient être imputables à l'insuffisance du matériel.

A cette dernière réclamation, la Compagnie du Nord a répondu en établissant par des chiffres qu'elle mettait à la disposition des Mines de Lens le matériel plus que suffisant à ses transports, *ajoutant que si les sociétés houillères* voulaient prendre des mesures pour faire leurs expéditions par groupements, la Compagnie du chemin de fer était toute disposée à organiser des services rapides qui permettraient de donner entière satisfaction aux consommateurs.

La Compagnie du Nord ajoutait, à propos du matériel, qu'elle a fait, il y a quelques semaines, une commande de plus de treize millions de matériel (2,500 wagons à 20 tonnes équivalant à 5,000 wagons à 10 tonnes) en outre des wagons commandés antérieurement et que les constructeurs n'ont pas encore livrés. *(A suivre.)*

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

La première représentation de la « Reine de Tyr ». — Le Théâtre Maguéra, (ex-Théâtre Moncey) dont le répertoire n'était pas sorti jusqu'à présent du grand drame populaire, et du vaudeville gai, a donné vendredi soir la *première représentation d'un drame en vers, une tragédie proprement dite, La Reine de Tyr*, dont l'auteur est M. Jacques Richepin, le fils de l'auteur bien connu. L'œuvre de ce jeune poète de vingt ans, même abstraction faite du nom qu'il porte, mérite d'être signalée. Malgré un défaut un peu accusé de préciosité et d'un abus excessif des métaphores, il y a dans ce drame de beaux vers qui accusent des dispositions poétiques qui, sans doute, s'affirmeront plus tard avec succès.

A la Comédie-Française. — Mlle Delvair, premier prix au dernier concours du Conservatoire, a débuté dans le rôle d'Hermionne d'*Andromaque*, représentée vendredi soir, à l'occasion de l'anniversaire de Racine. L'impression qu'elle a produite lui a été favorable. On lui reproche néanmoins un peu de froideur, d'inexpérience du mouvement de la scène avec quelque vulgarité. L'atmosphère de la Maison de Molière aura sans doute bientôt raison de ces défauts.

La Boîte à Fursy a été inaugurée vendredi soir. Une brillante et nombreuse assistance parmi laquelle on a remarqué le grand-duc Vladimir et le prince Murat, y a passé deux heures dans les éclats d'un rire inextinguible. Les chanteurs Varney, Botrel, Cheffer, Montoya, Hyspa, Berlin, Poggi, prêtaient leur concours au patron Fursy. Une *grande* opérette en trois *petits* actes, *Robinson n'a pas cru Zoé*, a terminé cette amusante soirée.

A Bruxelles. — On annonce la mort de Joseph Dupont, le chef d'orchestre bien connu et ancien directeur du théâtre de la Monnaie. Sous sa baguette l'orchestre de la Monnaie fut au premier rang des orchestres de théâtre, égal à celui de l'Opéra de Paris et à celui de Vienne. Comme directeur il donna des représentations modèles de Gluck et de Wagner avec une troupe d'élite dont Mme Rose Caron était l'étoile. Quand Joseph Dupont quitta la direction de la Monnaie, l'Opéra de Paris songea à se l'attacher, mais un obstacle de nationalité fit échouer ce projet. Dupont se consacra dès lors exclusivement à la direction des concerts populaires symphoniques.

De CALLENSTEIN-FLINOIS

18, Grande-Rue, 18, ROUBAIX

Horlogerie — Montres de précision — Bronzes — OMÉGA — Joaillerie — Bijouterie — CADEAUX DE FÊTES — Orfèvrerie — et de Mariage.

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

Les matches du dimanche. — Liste très peu chargée cette semaine dans la région, les équipes se *reposent*. L'intérêt sera concentré au Racing Roubaisien pour le match Paris-Roubaix.

— *Roubaix.* — Matches sensationnels entre les équipes du Racing Club de France et du R.C.R. A 1 heure, match des équipes secondes. A 2 heures 1/2, équipes premières, tous deux sur le terrain du R.C.R., rue de Beaumont.

— *Tourcoing.* — Association Sportive Roubaisienne (1), contre Union Sportive Tourquennoise (2), à 2 heures 1/2, sur le terrain de l'U.S.T., rue Auber.

Le Racing-Club de France à Roubaix. — L'intérêt soulevé par cette rencontre si importante est très grand partout et elle est considérée par la presse sportive parisienne tout entière comme *le fait le plus important de la* journée sportive; aussi le résultat en sera-t-il impatiemment attendu par tous les amateurs. Les « Ciel et Blanc » parisiens arriveront-ils à triompher des « Noir et Bleu » roubaisiens, nul ne saurait le dire. Nous verrons ces équipes aux prises et nous assisterons à une lutte énergiquement menée de bout en bout.

Rappelons que les matches commenceront à l'heure exacte et que les prix d'entrée restent fixés à un franc et cinquante centimes.

ATLHÉTISME

Tourcoing. — On nous prie de rappeler, l'intéressante séance d'athlétisme qui aura lieu aujourd'hui dimanche à six heures du soir, salle Lesauvage, rue Saint-Jacques, 11. La première partie sera remplie par M. Jules Lesauvage et plusieurs de ses élèves qui exécuteront des exercices : à la barre à deux mains, à la barre à une main, feront de l'arrachement des bras tendus, etc. La séance se terminera par un match de lutte entre MM. Henri Bailleul, Alphonse Parsis, de Roubaix, Auguste Lefarinier, de Lille, et Jean Brys, d'Anvers. Une prime de 100 francs sera décernée au vainqueur de la quadrette.

LA BOXE

Tourcoing. — *L'assaut de boxe.* — C'est demain, lundi,

(Voir la suite à la 3e page)

FEUILLETON DU 25 DÉCEMBRE 1899. — N° 194

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA BELLE GABRIELLE

XLIX

— Que vous a-t-elle répondu ?

— Avec un trouble annonçant une lutte intérieure violente, elle m'a répondu que je devais l'oublier...

— Alors, pourquoi venez-vous ici ?

— Pour vous ouvrir mon cœur... pour vous dire que mon bonheur, mon avenir, toute ma vie enfin dépendent de Gabrielle, et pour vous demander sa main...

— Elle vous a commandé de l'oublier. Il fallait lui obéir...

— *Je n'en avais ni la force, ni la volonté.* D'ailleurs pourquoi l'aurais-je fait ?

— Parce qu'elle comprenait ce que vous semblez ne pas comprendre, vous, monsieur.

— Quoi donc ?

— Qu'il y a entre elle et vous une distance infranchissable...

— Laquelle ?

— Vous êtes à coup sûr un homme du monde... Elle n'est qu'une humble marchande de fleurs...

— Qu'importe ?...

— On ne trouve pas le bonheur dans les unions disproportionnées...

Madeleine pensait :

— Entre Gabrielle et ce jeune homme il y a un abîme !

Roger répliqua, avec la fièvre de la passion :

— *Unions disproportionnées*, dites-vous, madame ! c'est une phrase qui n'a plus cours, à l'époque où nous vivons, parmi ceux que leur intelligence place au-dessus du vulgaire, et je suis fier d'être de ceux-là... J'ai la fortune et j'ai la noblesse, et j'aime une enfant du peuple, une enfant pauvre !... La vertu et la beauté qu'elle possède valent mille fois plus à mes yeux que ma noblesse et que ma fortune, à laquelle je tiens seulement pour que ma femme soit heureuse et puisse assurer le bonheur des siens... J'aime Mlle Gabrielle, et rien ne peut empêcher que la marchande de fleurs, si modeste que soit aujourd'hui sa position, ne devienne la comtesse Roger de Kerven.

En entendant ce nom, Madeleine se sentit glacée jusqu'aux moelles.

Elle regarda le jeune homme avec stupeur.

De Kerven !

C'était le nom du magistrat chargé de l'instruction dans l'affaire de Joinville-le-Pont !

C'était le nom du juge déloyal qui, sous la pression *d'un mobile inconnu, fermant de parti pris les yeux à* la lumière, avait fait condamner Jean Remy innocent !

— Vous êtes le fils de M. Philippe de Kerven, le juge d'instruction ? demanda-t-elle.

— Son neveu, madame. Vous connaissez mon oncle ?

La veuve du supplicié se raidit contre l'émotion qui l'étranglait. D'une voix qu'elle s'efforçait d'affermir, elle répondit :

— Tout le monde le connaît... les journaux ont si souvent parlé de lui. Sait-il que vous aimez ma fille ? La démarche que vous venez de faire vous a-t-elle été conseillée par lui ?...

— Il ignore cette démarche, madame, et je n'avais aucun motif pour le consulter... *Je ne dépends que de moi...* Je n'ai de comptes à rendre qu'à ma conscience, et mon droit absolu est de suivre les impulsions de mon cœur sans demander conseil à qui que ce soit. Je vous ai dit, avec la franchise d'un honnête homme, qui j'étais. Je vous ai confié mes désirs et mes espérances, et c'est de vous que j'attends leur réalisation...

— *De moi*... fit Madeleine avec un frisson.

— Sans doute. Celle que j'aime n'est-elle pas votre fille... et votre autorité sur elle...

Roger n'acheva pas.

La veuve du condamné lui coupa la parole.

— Mon autorité, dit-elle, ne s'imposera jamais à Gabrielle quand il s'agira de son avenir et des sentiments de son cœur... je la laisserai libre toujours, certaine comme je le suis qu'elle fera de sa liberté un irréprochable usage .. Je vous le répète, elle ne m'a parlé ni de vos rencontres, ni de vos aveux... Elle vous a demandé de l'oublier... c'est qu'elle ne vous aime pas et qu'elle voulait éviter une insistance de votre part qui lui semblait pénible...

— Elle ne m'aime pas... murmura douloureusement Roger, c'est donc qu'elle aime quelqu'un...

— A cela, je répondrai hardiment : *Non !* Gabrielle n'aime personne. Elle ne se mariera jamais...

— Elle vous l'a dit ?

— Je le sais sans qu'elle ait eu besoin de me le dire...

— Il est impossible qu'elle songe à perdre ainsi sa beauté, sa jeunesse...

— Jeunesse et beauté passent si vite...

— Vous me désespérez !...

— Je le regrette, monsieur de Kerven, mais j'imite votre franchise...

— Je voudrais que Mlle Gabrielle fût auprès de vous, pour lui répéter tout ce que je viens de vous dire...

— Vous auriez tort de le faire...

— J'aurais tort de vouloir la convaincre ?... J'aurais tort de ne point renoncer à mon rêve de bonheur ?...

— Il faut oublier ce rêve...

— Non ; je veux espérer encore...

— Croyez-moi, n'espérez pas !... Votre espoir n'aboutirait qu'à des déceptions. Obéissez à Gabrielle... cherchez l'oubli .. Pour le trouver vous n'avez qu'à vouloir, on peut tout ce qu'on veut fortement. . Un jour viendra où vous vous souviendrez à peine de ce qui vous trouble si fort aujourd'hui... vous rencontrerez alors une belle jeune fille qui vous aimera .. vous la prendrez pour femme, et en échange de son cœur vous lui donnerez le vôtre..

— Mon cœur n'est plus à moi.., répliqua violemment Roger, il appartient tout entier à Gabrielle... Elle peut le briser... Je ne le lui reprendrai jamais...

Un bruit de pas se fit entendre en ce moment dans le couloir sur lequel s'ouvrait la porte du logement de Madeleine.

— C'est elle, balbutia en frissonnant la veuve de Jean Remy. Ah ! monsieur, qu'avez-vous fait ?... Pourquoi êtes-vous venu ici ?...

Roger aussi pâle, aussi tremblant que Madeleine, n'eut pas la force de répondre.

Il allait voir Gabrielle...

Il allait entendre son arrêt prononcé par elle-même...

La porte s'ouvrit.

La jeune fille entra, portant le petit panier que sa mère lui avait laissé, en la quittant au marché aux fleurs, pour se rendre au cimetière d'Ivry.

Au cours de l'entretien qui précède, la nuit était venue.

Une obscurité presque complète régnait dans la pièce où se trouvaient nos trois personnages.

— Bonsoir, mère... dit la jeune fille en refermant la porte et en se débarrassant de son panier. A quelle heure es-tu revenue du cimetière où tu allais prier sur sa tombe ?

Elle allait continuer et, par un mot imprudent, trahir peut-être leur secret devant Roger dont les demi-ténèbres l'empêchaient de soupçonner la présence.

Madeleine le lui désigna du geste en disant d'une voix sourde :

— Nous ne sommes pas seules...

Gabrielle se tourna vivement vers celui qu'indiquait le geste de sa mère.

Elle reconnut, ou plutôt elle devina Roger dans la pénombre, et, étouffant à grand'peine une exclamation, elle porta ses deux mains à son cœur, comme pour en comprimer les battements tumultueux.

L

— Vous... vous ici... monsieur !... fit-elle d'une voix si faible qu'elle était presque indistincte.

Le jeune homme ébaucha un geste suppliant.

Gabrielle continua :

— Vous... ici... chez ma mère... lorsque je vous avais défendu...

— Oh ! pardon, pardon... interrompit Roger en fléchissant les genoux devant elle... Vous ne savez pas... Si vous saviez...

— Je ne veux rien savoir... Je ne me souviens que de ceci : Je vous avais prié de ne point chercher à me revoir... Je vous avais supplié de ne faire aucune démarche auprès de ma mère et je vous avais dit : *Il faut m'oublier !... Oubliez-moi !...*

— Vous oublier ! Est-ce que c'était possible ?...

— Tout est possible quand on a la volonté...

— Vous ignorez ce que j'ai dit à Mme Bernard...

— Encore une fois, je ne veux rien savoir...

— Mais c'est le bonheur, c'est l'avenir pour elle et pour vous que je venais lui apporter en lui confiant le secret de mon cœur...

— Ce secret, après les prières que je vous avais adressées, vous n'auriez dû le confier à personne... Le bonheur, nous l'avons, monsieur, puisque nous avons le calme et la sécurité... Nous nous aimons, ma mère et moi, et nous ne désirons rien... Quant à l'avenir, il est assuré par mon travail...

(A suivre.) XAVIER DE MONTÉPIN.